

# RÈGLEMENT D'UTILISATION DES VIB'TROTTS

**Nom de l'entreprise :** AG DEVELOPPEMENT

**Adresse :** 3 La Foye 79380 SAINT ANDRE SUR SEVRE

**Contact :** [vibreznature85@gmail.com](mailto:vibreznature85@gmail.com)

## Préambule

VIBREZ TROTT' propose des balades en trottinettes tout-terrain électriques, sous forme de circuits accompagnés par un guide. Ces itinéraires sont validés par l'organisateur et adaptés au niveau du groupe.

Chaque utilisateur doit impérativement respecter ce règlement pour assurer **sa sécurité, celle des autres usagers et la préservation de l'environnement.**

Avant chaque départ, l'utilisateur signe un **bon de prise de connaissance** du règlement.

---

## Article 1 – Conditions d'accès

Chaque utilisateur doit :

- Être âgé de **plus de 14 ans** et mesurer **au moins 1,40 mètre**.
  - Avoir un **poids maximal de 120 kg**.
  - Être **en bonne condition physique** (déconseillé aux femmes enceintes ou aux personnes ayant des problèmes médicaux incompatibles avec l'activité).
  - **Mineurs non accompagnés** : une **autorisation parentale** est obligatoire.
  - **Une seule personne par trottinette** (transport de passager interdit).
- 

## Article 2 – Itinéraires et circulation

Les balades se déroulent sur des circuits validés par l'organisateur et peuvent inclure :

- **Sentiers et chemins adaptés**
- **Pistes cyclables et voies vertes**
- **Voies partagées et certaines routes en agglomération**

En agglomération :

- Utilisation **obligatoire** des pistes cyclables ou bandes cyclables.
- Interdiction de rouler sur **les trottoirs** sauf autorisation municipale (vitesse max : 6 km/h).
- En l'absence de pistes cyclables, **circulation possible sur les routes** limitées à 50 km/h.

Hors agglomération :

- Usage autorisé sur **pistes cyclables et voies vertes**.
  - Interdiction de rouler sur **routes à plus de 90 km/h**.
  - **Rouler en file indienne**, en serrant à droite dans les virages pour éviter tout danger.
-

### Article 3 – Règles de conduite

Chaque utilisateur s'engage à :

- **Respecter une distance de sécurité** de 5 mètres entre trottinettes.
- **Rouler prudemment** et ne pas surestimer ses capacités.
- **Suivre strictement les consignes du guide.**
- **Donner la priorité aux piétons, randonneurs, cyclistes et cavaliers.**
- **Signaler ses changements de direction** et adapter sa vitesse aux conditions.

#### **Interdictions :**

- **Doubler sans autorisation du guide.**
- **Rouler en zigzag ou de manière dangereuse.**
- **Stationner en gênant les autres usagers.**
- **Utiliser une trottinette sous l'effet de l'alcool ou de drogues.**

**Respect du code de la route :** Le code de la route s'applique aux utilisateurs de trottinettes, chaque infraction est passible d'une amende. Chaque utilisateur s'engage à respecter toutes les réglementations du code de la route.

**Rappel :** La loi impose une limitation de vitesse à 25km/h pour toutes les trottinettes, c'est pourquoi nos VIB'Trotts sont bridées à cette vitesse maximale. L'âge minimum de 14 ans est aussi défini par la loi.

La société AG DEVELOPPEMENT se décharge de toute responsabilité quant à l'explication du code de la route aux participants, y compris aux personnes mineures.

En cas de **non-respect des consignes**, le guide peut exclure immédiatement un participant **sans remboursement**.

---

### Article 4 – Équipements obligatoires

Chaque utilisateur doit porter :

- **Casque obligatoire** (fourni par l'organisateur).
- **Gants obligatoires** (fournis).
- **Gilet rétroréfléchissant** (fourni).
- **Chaussures fermées** (exigées).
- **Lunettes recommandées** (lunettes de soleil).

**Les accessoires vestimentaires longs ou flottants (écharpe, sac en bandoulière) sont interdits.**

Avant chaque départ, un **temps est dédié à l'équipement et aux consignes de sécurité.**

---

## Article 5 – Responsabilité et assurance

L'activité VIBREZ TROTT', par l'intermédiaire de l'entreprise AG DEVELOPPEMENT, est assurée en responsabilité civile pour les dommages relevant de sa responsabilité.

**L'utilisateur est responsable** de la trottinette et de l'équipement mis à sa disposition.  
**En cas de casse, perte ou vol**, les frais de réparation ou de remplacement sont **à la charge de l'utilisateur**.

**L'utilisateur est également responsable des dommages qu'il pourrait causer à des tiers** lors de l'utilisation de la trottinette. Tout incident impliquant un tiers devra être signalé immédiatement à l'organisateur.

*La société AG DEVELOPPEMENT, de par sa marque VIBREZ TROTT', se réserve le droit d'interrompre l'activité d'une ou plusieurs personnes en cas de mauvais comportement ou non-respect des règles de sécurité mentionnées dans ce règlement, et ce sans remboursement. A ce titre, chaque utilisateur ou client renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature que ce soit auprès de la société AG DEVELOPPEMENT, notamment en ce qui concerne les cas d'accident, blessure, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de la balade.*

---

## Article 6 – Téléphone et écouteurs

- L'utilisation du **téléphone portable** est interdite pendant la conduite.
  - L'usage **d'oreillettes, casques audio ou enceintes portables** est interdit.
- 

## Article 7 – Conditions d'annulation et remboursement

VIBREZ TROTT' peut reporter ou annuler une balade en raison de :

- **Conditions météorologiques défavorables.**
- **Indisponibilité du matériel.**
- **Problème de sécurité.**

*Tout retard ou absence du client entraînera une annulation de l'activité, sans remboursement. En cas d'empêchement de la part du client, le client doit informer la société AG DEVELOPPEMENT 48 Heures avant la date de la balade. Une nouvelle date sera alors proposée.*

---

## Article 8 – Respect de l'environnement

Chaque utilisateur s'engage à :

- **Ne laisser aucun déchet** sur les circuits.
- **Respecter les sentiers autorisés** et ne pas rouler en dehors des itinéraires validés.
- **Adopter une conduite douce et respectueuse de la nature.**

Tout comportement nuisible à l'environnement peut entraîner une **exclusion immédiate** de l'activité.

---

## Article 9 – Médiation et litiges

En cas de litige, une **tentative de médiation** sera engagée avant toute action en justice.  
Si aucun accord n'est trouvé, le **tribunal compétent** sera saisi.

---

## Article 10 – Protection des données personnelles et droit à l'image

### 1. Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679**, l'entreprise AG DEVELOPPEMENT – VIB'TROTT collecte et traite des informations personnelles des utilisateurs uniquement dans le cadre de l'organisation et du suivi des balades en trottinettes.

Les données collectées (nom, prénom, téléphone, email, éventuelles préférences) sont utilisées pour :

- La gestion des réservations et des annulations.
- La communication d'informations liées aux balades.
- L'amélioration de l'expérience client.

Ces données sont **strictement confidentielles** et ne seront en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales.

Conformément à la loi, chaque utilisateur dispose des droits suivants :

- **Droit d'accès** : consulter les données personnelles détenues par l'entreprise.
- **Droit de rectification** : corriger des informations inexactes.
- **Droit de suppression (droit à l'oubli)** : demander l'effacement des données personnelles.
- **Droit d'opposition** : refuser l'utilisation des données à certaines fins.

Pour exercer ces droits, l'utilisateur peut contacter [vibreznature85@gmail.com](mailto:vibreznature85@gmail.com)

### 2. Droit à l'image

Au cours des balades, des **photos et vidéos** peuvent être prises par l'organisateur à des fins promotionnelles (site internet, réseaux sociaux, supports publicitaires...)

**Tout utilisateur accepte par défaut** d'être potentiellement photographié ou filmé. Toutefois, il peut s'opposer à l'utilisation de son image en le signalant **avant le départ de la balade**.

Pour toute demande de retrait d'image, l'utilisateur peut contacter l'entreprise à [vibreznature85@gmail.com](mailto:vibreznature85@gmail.com).

## ENGAGEMENT DE L'UTILISATEUR

 Je reconnais avoir pris connaissance de ce règlement et m'engage à le respecter.

Date : \_\_\_\_\_

Nom et Signature : \_\_\_\_\_

---

**Ce règlement assure la sécurité et le bon déroulement des balades en trottinettes électriques tout-terrain. Merci de votre engagement et bonne balade !**